



PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 août 2017

Présents : Victor VECCHIATO, Jean-Pierre AGRESTI, Chantal ANCE, Annie BLANC, Sandrine BAUP, Jean-François BOVE, Marine CLAVEL, Hélène COLOMBANI, Ghyslaine ARNAUD IALYNKO, Jean-Louis SERRE, Alain CHABUEL, David LOOSE, Hélène MILLER, René RIGAUX

Absents excusés : Florence BLANCHET ayant donné pouvoir à Annie BLANC, Gabriel PERO ayant donné pouvoir à Victor VECCHIATO, Pierre JAIL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre AGRESTI

Absents : Hervé LABADIE, Isabelle GAUTHIER, Huguette CARRON

En présence également de : Fanny GARCIA, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Hélène COLOMBANI

1. Ecole – Délibération pour la signature des conventions avec les intervenants du TAP (temps d'activités périscolaires)

Le Conseil municipal s'est prononcé le 22 juin 2017 sur le choix des intervenants dans le cadre du TAP, le lundi de 14h30 à 16h30 :

- Premier trimestre : La passion du bois
- Deuxième trimestre : Voir la nature autrement
- Troisième trimestre : Initiation aux gestes de premiers secours

Pour rappel, le coût de ces interventions s'élève à 3520 €, montant entièrement pris en charge par la commune.

Une convention a été formalisée pour chacun des intervenants reprenant la période de leur intervention, le coût et précisant les locaux mis à disposition.

Le Conseil délibère et se prononce à l'unanimité afin d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

2. Finance : Tarification des repas de la cantine pour les agents communaux et l'instituteur

L'instituteur et deux agents communaux souhaitent profiter du service cantine, il est nécessaire que l'assemblée délibérante fixe le prix du repas. La proposition de facturer le repas au montant établi par le collège du Trièves, soit 3,65 € est adoptée à l'unanimité.

3. Ressources humaines : Recrutement d'un adjoint d'animation à 31 heures hebdomadaire, CDD de 1 an

Le développement des effectifs (à ce jour 17 élèves) de l'école de Châtel-en-Trièves nécessite le recrutement d'un adjoint d'animation sur un CDD d'un an à 31 heures hebdomadaires dans le cadre d'un accroissement temporel d'activité, à partir du 1^{er} septembre 2017.

Ses missions seront les suivantes :

- Conduite du car de transport scolaire desservant l'école de Châtel-en-Trièves (11 enfants transportés, nécessité d'effectuer 2 tournées)
- Accompagnement à la classe
- Animation des temps d'activité périscolaires
- Entretien de bâtiments

Grade du poste : adjoint d'animation, premier échelon

Madame Catherine ARNAUD, 47 ans, habitant Saint Baudille et Pipet, possédant permis B, BAFA, CAP Petite Enfance, BTS Bureautique et Secrétariat trilingue et justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance a été recrutée.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le contrat de travail de Madame ARNAUD.

4. Ressources humaines : Modification du nombre d'heures du poste permanent d'adjoint d'animation

Le développement des effectifs de l'école de Châtel-en-Trièves nécessite de redéfinir les missions et le nombre d'heures du poste permanent d'adjoint d'animation.

Ce poste, actuellement occupé par Nadège Baffert comprenait **la mission d'accompagnement** des maternelles dans le car scolaire. Il est proposé d'**élargir** son poste aux missions suivantes :

- Transport des repas de la cantine du collège de Mens à la salle polyvalente de Cordéac
- Animation du temps de la pause méridienne avec la responsable d'équipe Laure Gherrabti

Nombre d'heures du poste actuel : 54.60 heures mensuelles

Nombre d'heures du poste redéfini : 75.10 heures mensuelles

L'agent concerné, Nadège Baffert a exprimé son accord quant à cette modification.

Ce poste redéfini est toujours un CDD d'un an (dernier renouvellement possible avant CDI éventuel). Le conseil acte à l'unanimité la redéfinition du poste, c'est à dire la suppression du poste d'adjoint d'animation à 54.60 heures mensuelles pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à 75.10 heures mensuelles.

5/6. Ecole : création d'une régie communale de transport et d'un budget annexe

Le développement des services liés à promotion de l'école de Châtel-en-Trièves pour la rentrée 2017 comprend la mise en place d'un service de transport scolaire sur la commune.

Pour cela la commune doit constituer sa propre régie de transport sous la forme d'une régie à autonomie financière dénuée de personnalité morale. Cette régie aura donc un budget à part.

Il est proposé que le Maire soit désigné comme représentant légal de la régie.

Cette délibération permettra l'inscription de la régie de transport de Châtel-en-Trièves au registre des transporteurs.

Au cours de la discussion, il est précisé plusieurs points :

- cette régie ne concerne que le transport scolaire
- Il est nécessaire d'acquérir 8 rehausseurs, de vérifier la législation sur la présence dans le véhicule d'un extincteur et d'une trousse pharmacie
- Le fourgon (moins de 10 000 KM) est loué chez Rent A Car pour 789 €/mois sur 10 mois, et sera équipé de pneus neige et de chaînes pour 550 €, il est remplacé par l'agence de location en cas de panne, il est assuré pour être conduit par tous les agents communaux et les élus si nécessaire

- Rappel : le montant des bourses de transport qui sera reçu par la commune s'élève à 946 € par an par enfant transporté

Le Conseil délibère à l'unanimité pour la création de la régie de transport de Châtel-en-Trièves.

Cette délibération s'accompagne d'une délibération portant création d'un budget annexe.

7. Ecole : Convention de délégation de transport avec la Région Rhône-Alpes

Cette convention a pour objet de définir les compétences et responsabilités que la Région délègue à la commune pour l'organisation du service de transport et les modalités financières de cette délégation (modalité d'exploitation, définition des attributions, gestion des véhicules et du personnel de transport, participation financière de la Région, responsabilité – assurance, durée).

Le Conseil délibère à l'unanimité afin d'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de transport avec la Région Rhône-Alpes

8. Finances : Décisions modificatives sur le budget M14

Financement du nouveau véhicule communal :

Décision modificative de 12 000 € pris sur le chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) vers l'opération d'investissement n°12 (Acquisition de matériel) – ligne 2182 (Matériel de transport)

Financement de l'équipement de la cantine :

Décision modificative de 10 000 € pris sur le chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) vers la ligne 615221 (bâtiments publics). Cette dépense comprend : la réfection de la cuisine, l'achat d'un lave-vaisselle, des plats, des conteneurs isothermes et de tout l'équipement nécessaire pour le fonctionnement de la cantine ainsi que des jeux et des tapis.

Financement de la location du véhicule de transport scolaire :

Décision modificative de 10 000 € pris sur le chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) vers la ligne 6135 (location mobilière)

Chacune des 3 décisions modificatives est approuvée à l'unanimité.

9. Social : Critère d'attribution et montant des bourses scolaires

Rappels :

Situation de Cordéac avant la création de la commune nouvelle :

Attribution d'une bourse d'une valeur de 250 € pour les jeunes à partir du collège et jusqu'à 23 ans.

Situation de Saint-Sébastien avant la création de la commune nouvelle :

- Pour un enfant scolarisé en maternelle : 50 euros
- Pour un enfant scolarisé en primaire : 70 euros
- Pour un enfant scolarisé en 1^{er} cycle : 120 euros
- Pour un enfant scolarisé en 2^{ème} cycle : 150 euros

Dans les deux cas, le montant de cette bourse est versé sur présentation d'un certificat de scolarité.

Il convient d'uniformiser les pratiques pour qu'une égalité de traitement soit instaurée entre les administrés.

Il est proposé de séparer la problématique de la bourse de scolarité de celle de l'aide aux étudiants. Deux délibérations devront être prises.

Concernant la bourse scolaire :

- il est proposé de ne plus attribuer de bourses scolaires aux enfants de maternelle et de primaire étant donné les frais relativement faibles reposant sur les familles et l'engagement financier fort de la commune dans le développement des services scolaires et périscolaires liés à l'école de Châtel-en-Trièves (achat des fournitures, financement complet des TAP, financement des sorties scolaires, arbre de Noël...)
- il est proposé d'attribuer un montant différencié pour les enfants scolarisés au collège et au lycée étant donné les différences importantes de frais de rentrée (liées notamment à l'achat des manuels scolaires à partir du lycée) :
 - bourse scolaire pour le collège : 150 €
 - bourse scolaire pour le lycée : 250 €

Cette bourse sera accordée aux enfants dont la famille, ou au moins un des deux parents réside de façon permanente sur la commune de Châtel-en-Trièves.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition d'attribution des bourses scolaires ainsi que les modalités.

Concernant l'aide aux étudiants :

Il est proposé l'attribution d'une bourse étudiante jusqu'à 23 ans (correspondant à un master) d'un montant de 250 € sur présentation d'un certificat de scolarité. Cette bourse sera versée directement à l'étudiant ayant présenté une demande.

Le Conseil municipal approuve à la majorité l'octroi de cette aide aux étudiants qui en feront la demande et dont la famille, ou au moins un des deux parents réside de façon permanente sur la commune de Châtel-en-Trièves.

Une Brève d'information sera distribuée à tous les habitants pour expliquer les engagements de la commune envers les plus jeunes générations et les modalités d'attributions de ces aides.

10. Ressources humaines : autorisation donné au Maire de signer l'avenant n°1 de la convention « médecine préventive et santé au travail » signée avec le Centre de gestion de l'Isère

Cet avenant est issu de la réorganisation des services du Centre de gestion engendrant une diminution de la participation financière des communes à compter du 1^{er} octobre passant à 0.51% (au lieu de 0.60 % actuellement) de l'assiette de la masse salariale.

Le Conseil délibère à l'unanimité afin d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

11. Ressources humaines : autorisation donné au Maire de signer la convention de formation avec l'organisme SARL CESR 38 ECF

Cette formation poids lourd permettra à l'agent Benoit Labadie de conduire l'Unimog appartenant à la commune historique de Saint-Sébastien et servant au déneigement. Il s'agit d'une formation de 70 h.

Le Conseil délibère à l'unanimité afin d'autoriser le Maire à signer cette convention de formation.

12. Finances : Demandes de subventions

Rappel du montant voté au budget 2017 : 4 600 €

Montant déjà attribué : 4 050 €

Enveloppe restante : 550 €

Ciné Châtel :

Montant de la subvention déjà attribuée pour l'année 2017 : 150 € couvrant les frais d'assurance de l'association
Suite à une nouvelle demande, il est accordé à l'unanimité un montant de 200 €.

L'association pour la rénovation du four banal des Bayles :

Montant demandé et accordé à l'unanimité : 200 €. Le chantier avance, le toit est bientôt terminé.

13. Réseaux-Energies : Validation de principe des actions inscrites au contrat de rivière Drac isérois 2018-2024

Afin de finaliser le dossier définitif du Contrat de rivières 2018-2024 sur le territoire Drac isérois et pouvoir procéder à sa signature officielle, il est nécessaire que l'ensemble des communes valident les enjeux du contrat et s'engagent sur le principe de la réalisation des actions **sous réserve de leurs capacités financières et de la faisabilité technique.**

Enjeux du contrat :

- Améliorer la qualité des eaux, l'assainissement et réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Gérer les milieux aquatiques et humides, gérer les risques liés au cours d'eau
- Sensibiliser, éduquer à l'environnement ; valoriser et améliorer les connaissances

Actions inscrites au contrat :

Intitulé	Période de réalisation	Montant estimé en € HT	Agence de l'eau	Département	Commune
Création d'une station d'épuration sur les secteurs de Masserange et des Goirands	2017-2020	191 000	57 300	38 750	94 950
Curage et amélioration du fonctionnement de la lagune	2017-2018	30 000			30 000
Finalisation de l'étude préalable et des procédures de DUP des captages de Cordéac	2017-2018	39 000	19 500		19 500
Maîtrise foncière et mise en œuvre des travaux prescrits par la DUP sur Saint-Sébastien	2018-2020	AD	50 %	20 %	30 %
Travaux de protection des captages de Saint-Sébastien	2017-2020	100 000	50 000	20 000	30 000

Concernant la compétence GEMAPI

Intitulé	Période de réalisation	Montant estimé en € HT	Agence de l'eau	Département	Région	Commune
Définition et mise en œuvre des outils de gestion des zones humides – lac de Gore	2018-2024	3 500	1 750			1 750
Restauration et entretien des boisements de l'Ebron	2018-2024	143 100	42 930			A définir
Lutte contre les espèces invasives	2018-2024	57 500	28 750		17 250	11 500

La commune a intérêt à valider le principe de ces actions inscrites au contrat de rivière et approuve donc ce principe à l'unanimité.

14. Questions diverses

- le dépouillement des bulletins de vote pour le nom des habitants de la commune aura lieu vendredi 1^{er} septembre 2017, à 14h, salle Papillons.
- Pour information, notre secrétaire de Mairie, Fanny Garcia a la possibilité d'effectuer une mission de conseil aux collectivités dans l'accompagnement au changement pour le centre de gestion qui a relevé son expérience en particulier en matière de fusion communale. Cette mission se déroulerait sur 2 journées par semaine et entraînerait une réorganisation des services. Ceci se précisera courant septembre.
- 2 kinés et 2 médecins sont intéressés pour effectuer une partie de leurs activités sur la commune. Il est donc nécessaire de réfléchir aux locaux que la commune peut proposer à ces professionnels.
- Une famille avec 3 jeunes enfants s'est également montrée désireuse de s'installer sur la commune. Pour l'instant, les logements communaux sont occupés.
- Le 30 septembre à 18 h aura lieu en l'église de Cordéac un concert de musique classique dans le cadre des Allées qui Chantent.

La séance est levée à 22h05